

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

• **Délibération n° 1 – Admissions en non-valeur**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, approbation à passer en effacement de créances un montant de 818,51 €, article 6542, et un montant de 2 019,15 €, article 6541.

• **Délibération n° 2 – Cession de gradins à la ville de Melle**

Approbation de cession de gradins démontables à banquettes de marque Mills, d'une contenance de 496 places, qui ne sont plus utilisés, à la ville de Melle à titre gratuit, en l'état, sans certificat de conformité.

• **Délibération n° 3 – Acquisition d'un bâtiment au Département situé à la Revêtizon**

Suite au projet de déplacement des ateliers municipaux, approbation d'acquisition auprès du département du bien immobilier bâti, situé rue Louis Magneron sur les parcelles cadastrées AM n° 237 et 240, d'une superficie totale de 3 550 m², au prix de 38 000 €.

• **Délibération n° 4 – Acquisition d'un bâtiment à la communauté de communes Mellois en Poitou situé à la Revêtizon**

Suite au projet de déplacement des ateliers municipaux approbation d'acquisition auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou du bien immobilier bâti, situé sur les parcelles AM n° 236 et 239, au prix de 25 000 €, hors frais.

• **Délibération n° 5 – Cession d'un bien immobilier chemin de la Vée**

Suite à la délibération du 28 septembre 2022 d'achat des bâtiments situés à la Revêtizon, appartenant au Département et à la communauté de communes Mellois en Poitou afin d'y transférer les services techniques de la commune, mise en vente de l'ensemble immobilier qui accueille actuellement ce service, situé chemin de la Vée à Celles-sur-Belle, au prix de 230 000 €, valeur vénale fixée par la Direction Départementale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale.

• **Délibération n° 6 - Décision modificative budget commune**

Approbation d'adopter la décision modificative ci-dessous sur le budget « commune » :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre 012 - Charges de personnel		6 000,00 €	Chapitre 74 - dotations et participations		36 550,00 €
6218 - Fct 020: Autres personnel extérieur	6 000,00 €		74127 - Fct 01: Dotation Nationale Péréquation	25 550,00 €	
			744 - Fct 01: FCTVA	8 000,00 €	
			74751 - Fct 411: Partic.Groupement rattachement	3 000,00 €	
Chapitre 67- Charges exceptionnelles		36 550,00 €			
673 - Fct 01: Titres annulés	3 050,00 €		Chapitre 75 - Autres produits gestion courante		6 000,00 €
678 - Fct 01: Autres charges exceptionnelles	33 500,00 €		752 - Fct 324: revenus des immeubles	6 000,00 €	
		42 550,00 €			42 550,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		20 319,57 €	Chapitre 10: Dotations, Fonds divers et réserves		20 269,57 €
21538 - Fct 412: autres réseaux	20 319,57 €		1068 - Fct 01: excédents de fonct. Capitalisés	20 269,57 €	
Eclairage terrain foot Verrines					
			Chapitre 024: produits de cession d'immob.		50,00 €
			Fct 01 - Tondeuse	50,00 €	
		20 319,57 €			20 319,57 €

- **Délibération n° 7 – Taxe d'aménagement**

La loi de finances pour 2022 rendant obligatoire le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal (article 109), adoption du principe de reversement de 1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Mellois en Poitou et décision d'un recouvrement calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

- **Délibération n° 8 – Subvention exceptionnelle**

Approbation du versement d'une subvention de 640 € (80 € par résident) à l'association « Les Amis des résidents des Chanterelles » pour un voyage de 3 jours de 8 résidents de l'EHPAD, accompagnés d'encadrants, à Noirmoutier le 12 octobre 2022.

- **Délibération n° 9 – Rapport d'activité 2021 de la communauté de communes Mellois en Poitou**

Vu le rapport annuel 2021 sur l'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou, le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

- **Délibérations n° 10 à 28 – Tarifs 2023**

Approbation à l'unanimité des divers tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023

Date de mise en ligne sur le site de la commune : 5 octobre 2022